



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24 MAR. 2011

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE
OISE

Bureau de l'action territoriale
Urbanisme, environnement et risques spéciaux

Compiègne, le

17 MARS 2011

Affaire suivie par Murielle Mikoda
Tél : 03.44.06.79.65
Fax : 03.44.40.09.15
murielle.mikoda@oise.gouv.fr

Réf UER/mm n° 22

Le sous-préfet de Compiègne

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Sociétés SECO FERTILISANTS - HEXION Specialty Chemicals France - INEOS
NOVA - SI GROUP SAS et BOSTIK.

P. - J. : 1 dossier.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le compte rendu de la réunion du CLIC de la commune de Ribécourt-Dreslincourt qui s'est tenue le 17 février dernier à la sous-préfecture de Compiègne.

Les présentations faites par les différents intervenants lors de cette séance de travail sont jointes en annexe.

Je vous en souhaite bonne réception.

Sabrina Belkhiri-Fadel

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

**Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation de
Ribécourt (HEXION, INEOS-NOVA, SI GROUP et SECO Fertilisants)
17 février 2011
Sous-préfecture de Compiègne**

Participants :

Bruno LACROIX – Secrétaire CHSCT MOMENTIVE
Jacqueline FERRADINI – MOMENTIVE
Stéphane HOFFMAN - MOMENTIVE
Frédéric CAUDRON – SECO Fertilisants
Francis KILIJANSKI - SECO Fertilisants
Frédéric FRUCTUS – SECO Fertilisants
Henri AMBER - INEOS-NOVA
Xavier MOUTERDE – SI Group RIBECOURT
Emmanuel PEREZ - SI Group RIBECOURT
Idriss SOUMARE – SI Group RIBECOURT
Patrick MOLLET – BOSTIK
Frédéric DEOLA - BOSTIK
Thomas LUZIN – BOSTIK
Isabelle MODESTE – DDT 60 / SAUE
Jean-Luc STRACZEK - DREAL Picardie, SPRI / DRA
Régine DEMOL - DREAL Picardie, SPRI / DRA
Cécile GUTIERREZ – DREAL Picardie, UT de l'Oise
Commandant Serge LALOUETTE – SDIS 60
Jean-Philippe PINEAU – ROSO
Alain CASONI – Association Environnement Sauvegarde PIMPRESZ
Daniel BEFRAEGEL – Mairie de PIMPRESZ
Nicolas GERAULT – Mairie de RIBECOURT DRESLINCOURT
André BONNETON - Mairie de RIBECOURT
Jean-Guy LETTOFE - Mairie de RIBECOURT DRESLINCOURT

Excusés :

Patrice CARVALHO – communauté de communes des 2 vallées
Bernard ROUX – riverain

M. STRACZEK, chef de la division risques accidentels de la DREAL Picardie, préside cette réunion du CLIC à la demande de Mme le Sous-préfet. M. STRACZEK précise que la séance se tient en période de réserve. La réunion du CLIC d'aujourd'hui se concentrera donc sur les aspects techniques.

Cette séance est en fait la réunion annuelle du CLIC qui devait avoir lieu en 2010. Une autre réunion du CLIC se déroulera en fin d'année, et ce sera la réunion annuelle pour l'année 2011. La présentation de la société BOSTIK n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de cette réunion du CLIC : elle sera faite lors de la prochaine réunion du CLIC avant la fin de l'année 2011.

I. Partie I : présentations des exploitants

I.1 Société INEOS-NOVA

M. AMBER (directeur du site INEOS-NOVA de Ribécourt) présente les actions de prévention des risques, le bilan du SGS, les accidents / incidents et le programme de prévention des risques 2011-2012. La présentation est jointe en annexe du compte-rendu.

Le SDIS souhaite savoir si le site INEOS-NOVA à Wingles (62) dispose d'une liaison directe avec les pompiers (borne TALIA).

M. AMBER répond que le site de Wingles ne dispose pas d'une borne TALIA, contrairement au site de Ribécourt.

M. PINEAU (ROSO) souligne l'importance de bien encadrer les appels vers les secours. Il cite un appel qu'il a lui-même effectué à la préfecture en tant que riverain de la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul, mais qui n'avait pas permis aux secours d'identifier clairement l'origine du problème.

M. CASONI (association de Pimprez) demande quelles ont été les conséquences réelles en dehors du site de l'incident survenu sur le site INEOS-NOVA de Wingles.

M. AMBER précise que cet incident n'a pas eu de conséquences en dehors du site, mais a permis de mettre en évidence un problème de déclenchement de l'alerte sur le site.

M. PINEAU demande ce qu'est une borne TALIA.

Le SDIS précise qu'il s'agit d'une ligne directe entre l'établissement à l'origine du risque (SEVESO) et les pompiers. Elle permet en cas d'appel d'identifier immédiatement l'établissement concerné et les risques associés à cet établissement. Elle permet donc de faciliter l'intervention des secours.

M. CASONI précise que depuis quelques temps, les habitants de Pimprez ont constaté une augmentation des nuisances sonores. Il se demande si l'augmentation du niveau sonore est liée à l'augmentation de production d'INEOS-NOVA.

M. AMBER précise que l'augmentation de production n'est pas due à une augmentation des volumes produits, mais à une diversification de la production (passage au polystyrène expansible noir). Cette diversification de la production a demandé une augmentation des transferts pneumatiques de produits.

En revanche, les nuisances sonores sont peut-être une conséquence des travaux réalisés au niveau de la station d'épuration du site. En effet des compresseurs supplémentaires ont été installés. Le site va travailler sur ce sujet en collaboration avec les riverains de Pimprez.

M. STRACZEK précise que les comptes-rendus des réunions de CLIC ne sont pas accessibles pour l'instant sur Internet car le site de la DRIRE Picardie n'existe plus.

Le problème sera réglé très prochainement et les documents seront consultables sur le site Internet de la DREAL Picardie.

I.2 Société HEXION

Mme FERRADINI (directrice du site HEXION de Ribécourt) présente les changements intervenus en 2010 (raison sociale et perte d'activité), les investissements 2010, le bilan du SGS, des incidents / accidents et des exercices d'alerte, et les actions réalisées pour la prévention des risques. La présentation est jointe en annexe du compte-rendu. Elle conclut la présentation par les dossiers en cours et à venir.

M. PINEAU demande si l'approvisionnement styrène se fera par barge.

Mme FERRADINI précise que cela se faisait ainsi dans le passé et qu'un quai était déjà en place, bien qu'en mauvais état. Le rack a été conservé. Elle souligne que c'est une façon de remettre en place ce mode de transport intéressant.

M. PINEAU aimerait savoir si le mode d'approvisionnement, par wagons, changera ou non.

Mme FERRADINI répond que les deux approvisionnements seront conservés. Ce sera surtout INEOS-NOVA qui prendra en charge le projet puisque les quantités de styrène sont plus importantes, mais il y aura un complément via les wagons.

M. CASONI signale que la berge du canal s'écroule du côté de HEXION.

Mme FERRADINI explique que de nombreuses discussions ont eu lieu avec VNF à ce sujet.

M. STRACZEK demande si le nouveau canal aiderait HEXION.

Mme FERRADINI explique que le nouveau canal a fait attendre d'autres projets, car il aurait été dommage de construire des éléments qui sont ensuite détruits. Le nouveau canal permettra de mettre en place un quai d'aplomb en attendant de pouvoir recevoir des bateaux de taille plus conséquente.

M. PINEAU note que HEXION avait autrefois des pompes en cas d'incendie, dans le canal.

Mme FERRADINI répond qu'il est possible de pomper, mais qu'il n'existe pas de pompes à proprement dit dans le canal. Elles sont mises en place si nécessaire.

I.3 Société SECO Fertilisants

M. FRUCTUS (directeur technique du site de SECO Fertilisants à Ribécourt) présente le bilan du SGS, des incidents / accidents et des exercices d'alerte, et les actions réalisées pour la prévention des risques. Il souligne particulièrement la partie concernant les incidents, puisque le site en a subi un le 8 février 2010. La présentation détaillée est jointe en annexe du compte-rendu.

I.4 Société SI group

M. SOUMARE (directeur qualité, hygiène, et environnement du site de SI Group à Ribécourt) présente le bilan du SGS, des incidents / accidents ainsi que les gestions des situations d'urgence et les investissements. La présentation détaillée est jointe en annexe du compte-rendu. Il conclut la présentation par les dossiers en cours et par le programme pluriannuel.

M. STRACZEK remercie les participants pour leurs présentations précises. Il espère que l'année prochaine, les bilans seront du même ordre, à savoir avec le moins d'accidents possibles. Il souhaite aux participants une bonne réalisation des projets en cours.

M. PINEAU note que, lors du CODERST de janvier 2011, une charte plate-forme avec des conventions de service était évoquée.

La DREAL ne sait pas quelle est l'origine de cette information car le dossier présenté en CODERST de janvier 2011 concernait l'arrêt de l'incinérateur de BOSTIK, qui n'a pas de lien avec la charte plate-forme. Il s'agissait de l'ancien arrêté préfectoral. Pour l'arrêté concernant le CODERST de janvier, les prescriptions ayant trait à l'incinérateur ont été retirées, puisque ce dernier est arrêté. Les contrôles annuels des rejets ont été annulés.

M. PINEAU ne comprend pas le lien. Il voudrait savoir si cela signifie que la charte plate-forme n'existe plus.

La DREAL précise que la charte plate-forme existe bel et bien et qu'elle était déjà dans l'arrêté préfectoral.

M. PINEAU explique qu'il a déjà demandé à plusieurs reprises la prise en compte de l'entité plate-forme sur l'élaboration du PPRT. Il aimerait savoir si des explications seront fournies sur ce point. Il fait un parallèle avec le PPRT de Cray Valley qui a retenu le terme « entité plate-forme ».

La DREAL répond que ce sera analogue pour le PPRT de Ribécourt mais que, pour l'instant, les mesures organisationnelles ne sont pas encore définies. Ces dernières seront ensuite examinées par les services instructeurs et présentées prochainement. Cette disposition est spécifique au PPRT et est dissociée de l'article de l'arrêté préfectoral qui impose à BOSTIK d'avoir une charte avec le partenaire SI group sur la plate-forme. Il s'agit d'une disposition complémentaire de leur arrêté, indépendante du PPRT.

La DREAL précise qu'une présentation était habituellement faite sur BOSTIK au sein du CLIC, mais du retard a été pris cette année et onze inspections doivent être présentées. L'inspection BOSTIK réalisée en 2010 ainsi que l'arrêt de l'incinérateur seront présentés à l'occasion du CLIC programmé également en 2011.

M. CASONI précise qu'il découvre l'arrêt de l'incinérateur, alors qu'il pensait qu'il était encore en fonctionnement et il ne pensait pas qu'il dépendait du même site.

La DREAL explique que l'incinérateur était exploité par BOSTIK, mais il est arrêté depuis le 1^{er} novembre 2010.

M. CASONI explique qu'il lui avait été précisé que cet incinérateur était primordial, car il permettait de traiter les déchets à moindre coût.

M. DEOLA (directeur de BOSTIK) explique que cela dépend du volume qui doit être détruit sur site.

Il précise que premièrement, l'utilisation de l'incinérateur a pris fin pour des raisons technico-économiques, car BOSTIK s'est aperçu que le rendement économique était maintenant défavorable vis à vis des installations de traitement spécialisées en externe. Cela est lié à une diminution des volumes. La balance économique tourne en faveur des personnes dont c'est le métier. Deuxièmement, d'un point de vue technique, la mise à niveau des installations nécessaire ne concernait pas le cœur de métier de l'établissement BOSTIK. Ce sont les raisons pour lesquelles BOSTIK a décidé de ne plus incinérer les effluents sur le site.

M. CASONI voudrait savoir si cette décision met en péril le site.

M. DEOLA répond négativement.

M. STRACZEK rappelle avoir précisé en préambule que la partie concernant BOSTIK serait abordée lors de la prochaine réunion.

La DREAL ajoute que le sujet de l'incinérateur n'est pas clos car une inspection sur site doit avoir lieu. La procédure est en cours et sera soldée pour le prochain CLIC.

M. STRACZEK conclut en précisant qu'un point sera fait sur ce sujet à la prochaine réunion du CLIC.

II. Partie II : Actions de l'inspection des installations classées

La DREAL présente les inspections réalisées en 2009 et en 2010 ainsi que les instructions de dossiers et actes administratifs. La présentation détaillée est jointe en annexe du compte-rendu. Elle conclut la présentation par les dossiers en cours et par le programme pluriannuel.

M. STRACZEK propose de passer au point suivant en l'absence de questions.

III. Partie II : Point d'avancement sur le PPRT

La DREAL présente le point d'avancement sur le PPRT : la prescription du PPRT de Ribécourt, le périmètre d'étude du PPRT, la réunion POA du 23 octobre 2009, le groupe de travail aléas et enjeux, la réunion POA du 23 septembre 2010 et la carte d'aléas globale, ainsi que le futur périmètre d'exposition aux risques. La présentation détaillée est jointe en annexe du compte-rendu. Elle conclut la présentation par le chapitre concernant les perspectives.

M. LETOFFE (Mairie de Ribécourt-Dreslincourt) estime regrettable que le PPRT soit prorogé d'un an, car la commune de Ribécourt a déjà perdu trop de temps et a été pénalisée à travers le PLU. Ce dernier doit être signé en fin d'année par Monsieur le Préfet, et il ne faudrait pas qu'il soit remis en cause. Normalement, le PPRT doit être signé avant le PLU.

La DREAL explique que la prorogation était nécessaire car l'échéance des 18 mois arrive à son terme. Cette prorogation est totalement justifiée par la complexité du PPRT. En ce qui concerne la notion de plate-forme, il s'agit de mener le projet correctement en prenant en compte les contraintes. Certaines difficultés techniques imposent un délai supplémentaire. Dès que les éléments de réponse seront fournis, les réunions seront rapidement programmées.

M. LETOFFE explique que certains élus au sein des circonscriptions ne prennent pas connaissance des sites industriels, ce qui engendre un décalage entre la loi qui est votée et la réalité du terrain. Cela pénalise les collectivités. Les travaux du canal concernent 4 000 emplois, et il faudra donc loger les travailleurs.

La DREAL comprend bien ce que vient d'énoncer le maire de Ribécourt-Dreslincourt. Elle rappelle que la stratégie validée permet d'être compatible avec l'extension du canal. Cette donnée est prise en compte dans les décisions retenues. Il faut avancer, tout en laissant une marge de manœuvre concernant les travaux et les aménagements liés à la voie d'eau.

M. LETOFFE craint que le PLU ne soit rejeté une fois de plus. Ce ne sont pas les propos tenus lors de la dernière réunion du PPRT. L'ensemble des participants était plus optimistes qu'aujourd'hui.

La DREAL précise que les diagnostics de vulnérabilité de certains bâtiments n'étaient pas encore entamés lors de la dernière réunion, pour des raisons techniques. De plus, il n'y avait pas de visibilité sur les mesures organisationnelles sur les plates-formes. Entre-temps, le dossier du PPRT de Villers Saint Paul a avancé. Il s'agit de mener les actions en fonction de l'avancée des PPRT et de faire preuve de cohérence et d'équité de traitement au niveau régional.

M. LETOFFE comprend mais souligne que le fait d'établir un budget pour un PLU est une perte pour la collectivité.

La DREAL souligne que, si la stratégie est validée prochainement, la situation sera figée et il ne sera donc pas question de revenir sur ce qui sera acté. Les orientations

du PLU seront donc définitives, même si le PPRT n'est pas formellement signé par le Préfet.

M. LETOFFE explique que le Préfet doit logiquement signer le PPRT et ensuite le PLU.

La DDT demandera au service de l'Aménagement du territoire de prendre contact avec la mairie de Ribécourt-Dreslincourt pour donner des éléments de réponse en ce qui concerne la signature du PLU et du PPRT.

M. STRACZEK ajoute que l'objectif recherché est de tenir les délais en prenant en compte les contraintes liées au PPRT qui se révèlent au fil des jours.

M. STRACZEK note que tous les points du programme de ce CLIC 2010 ont été passés en revue. En l'absence de remarques supplémentaires, il remercie les participants et clôt la séance.

La séance est levée.

Le Sous-Préfet de Compiègne,



Sabrina Belkhiri-Fadel